

# COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES

Présidence de Mme Sophie Fafchamps, Présidente

## OUVERTURE DE LA SÉANCE

*- La séance est ouverte à 14 heures 1 minute.*

**Mme la Présidente.** – La séance est ouverte.

## ORGANISATION DES TRAVAUX

### *Examen de l'arriéré*

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre Commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

## INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

### Question orale

de **M. Maxime Daye**

à **Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « la création de terrains de cyclocross en Wallonie »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Daye à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « la création de terrains de cyclocross en Wallonie ».

La parole est à M. Daye pour poser sa question.

**M. Maxime Daye (MR).** – Madame la Ministre, nous discutons régulièrement – en Fédération Wallonie-Bruxelles ou ici même avec M. Fievet – de l'engouement grandissant autour du cyclocross. La manche de Coupe du monde organisée à Namur a d'ailleurs battu tous les records d'affluence. Une tendance positive qui ne peut être que bénéfique pour votre objectif d'ancrer l'usage du vélo dans le quotidien des jeunes wallons.

Pour que cet engouement pour le cyclocross perdure et ne s'estompe pas après l'hiver, la Wallonie a un rôle

majeur à jouer. En proposant plus d'infrastructures dédiées au cyclocross, en libre accès, les jeunes pourraient pratiquer leur nouvelle passion tout au long de l'année.

Force est de constater que les terrains de cyclocross sont encore bien rares en Wallonie et, d'autant plus, pour ceux accessibles librement en tout temps. Dans une précédente réponse à une question parlementaire, vous indiquiez « ne pas avoir été sollicitée personnellement pour un projet d'infrastructure dédiée au cyclocross », avant d'ajouter que vous serez « évidemment attentive si un tel projet vous est soumis ».

Vu vos ambitions en matière de mise en selle de nos jeunes et l'engouement croissant que rencontre le cyclocross, la Wallonie ne peut-elle pas inciter les communes à agir pour permettre aux objectifs wallons d'être rencontrés ?

Des initiatives proactives peuvent-elles, dès lors, être envisagées afin de multiplier les infrastructures de cyclocross en Wallonie ?

Outre les communes, des actions à destination d'opérateurs privés sont-elles prévues ?

On le sait, outre le FERI et la dotation grandes villes, mises en place par le ministre Desquesnes, il est également possible pour les membres du Gouvernement de proposer des dotations complémentaires permettant d'aider les communes à financer des projets qui iraient dans le sens des ambitions du Gouvernement wallon.

Vu votre ambition de remettre les jeunes au vélo, une dotation complémentaire relative à la création de terrains de cyclocross pourrait-elle se justifier via Infrasports ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme la Ministre Galant.

**Mme Jacqueline Galant,** Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, je vous confirme mes propos tenus précédemment au sein de cette Commission : je n'ai, à ce jour, pas été sollicitée pour une demande de subvention en matière d'infrastructure sportive dédiée au cyclocross.

Comme vous le savez, le décret du 3 décembre 2020 ne permet pas à la Wallonie de se substituer aux porteurs de projet, mais toute demande introduite en bonne et due forme est analysée par mon administration, quelle que soit la discipline concernée.

Par ailleurs, la Fédération cycliste Wallonie-Bruxelles veille à soutenir au mieux le développement de la pratique du cyclisme en Wallonie et à Bruxelles : cyclisme sur route, cyclocross, gravel, VTT, et cetera. Elle se doit donc, dans ce cadre, d'accompagner au mieux les pouvoirs locaux et ASBL qui souhaitent inciter la pratique du vélo.

Vous l'aurez compris, je resterai donc attentive à toute sollicitation en matière d'infrastructure sportive dédiée au cyclocross ou à une autre discipline cycliste et tenterai, à ce titre, d'y répondre au mieux en tenant compte des moyens budgétaires disponibles.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Daye.

**M. Maxime Daye (MR).** – Merci, Madame la Ministre, pour votre réponse claire et franche ; c'est ainsi que l'on vous connaît. J'entends bien que vous ne voulez pas vous substituer et que vous n'avez pas été sollicités. C'est normal. Par contre, on peut peut-être davantage inciter et promouvoir le cyclocross, parce que la discipline est en pleine expansion. Des questions comme celles-ci peuvent peut-être susciter des vocations dans les pouvoirs locaux, mais aussi sur le terrain. On reviendra avec la question en termes de promotion probablement dans les semaines à venir.

**Question orale  
de M. Chris Massaki Mbaki  
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la  
Fonction publique, de la Simplification  
administrative et des Infrastructures sportives,  
sur « la mutualisation des terrains sportifs »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Massaki Mbaki à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « la mutualisation des terrains sportifs ».

La parole est à M. Massaki Mbaki pour poser sa question.

**M. Chris Massaki Mbaki (MR).** – Madame la Ministre, la pratique sportive est un des éléments essentiels dans l'éducation des jeunes ; elle contribue à leur développement physique et mental. Elle joue également un rôle important dans la prévention et la préservation de la santé et du bien-être des personnes de tout âge. Le sport favorise enfin les interactions sociales et améliore la cohésion. Favoriser la pratique sportive

est donc primordial pour le développement et l'équilibre de notre société.

Cependant, aujourd'hui, et malgré les mesures prises par votre Gouvernement afin de favoriser la mutualisation des terrains, la pratique sportive est souvent limitée par le manque d'espaces disponibles à cet effet. Bien qu'il existe de nombreux terrains de sport, ceux-ci manquent fréquemment de polyvalence. Ils sont généralement conçus pour la pratique d'un seul sport. Ce manque d'adaptabilité nuit à une pratique sportive large et diversifiée. Cette problématique est tout particulièrement saillante dans les structures amateurs.

Par exemple, lors d'une récente visite d'un complexe de hockey sur gazon, il est apparu que mutualiser les terrains de football et de hockey au niveau amateur ne poserait pas de problème fondamental pour la pratique de ces sports.

Dès lors, pourriez-vous nous faire un point sur l'avancée de la mutualisation des terrains sportifs ? Comment votre Gouvernement accompagne-t-il les clubs dans ce processus ? Enfin, quelles mesures sont mises en place pour améliorer la coordination entre les clubs de différentes fédérations sportives afin d'avoir une utilisation plus optimale des infrastructures existantes ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme la Ministre Galant.

**Mme Jacqueline Galant,** Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, j'encourage fortement l'usage des infrastructures sportives au bénéfice du plus grand nombre. La mutualisation des terrains sportifs constitue une approche pertinente lorsqu'elle répond de manière avérée aux besoins identifiés. Il est indispensable de tenir compte des règles et exigences établies par les fédérations sportives dans leurs disciplines respectives afin d'obtenir, le cas échéant, l'homologation des installations. Le groupe de travail consacré aux terrains de football synthétiques a intégré un volet spécifique relatif à la mutualisation, afin d'encadrer ces initiatives et d'en garantir la conformité. Il convient de promouvoir une utilisation optimale et sécurisée des infrastructures et de veiller à concilier rationalisation des investissements publics et exigences de qualité des pratiques sportives.

À titre d'exemple concret, j'ai récemment octroyé une promesse ferme de subvention à un projet de terrain multisportif à Andenne Arena. Selon le rapport de mon administration, le revêtement prévu permettra d'accueillir les entraînements des jeunes footballeurs, les entraînements et les rencontres de hockey, ainsi que les entraînements et matchs de football américain. Les projets qui intègrent une mutualisation peuvent déjà

bénéficier d'une majoration de 5 % du taux de subvention de base fixé à 50 %. Toutefois, je considère qu'il faudra aller plus loin à l'avenir pour encourager davantage la mutualisation des infrastructures, et je m'engage à revoir les dispositions décrétales en ce sens. Nous ne pouvons plus nous permettre le luxe qui prévalait parfois en matière d'infrastructures sportives. La mutualisation des terrains et des infrastructures sera un des axes d'une politique plus responsable en matière de financement des infrastructures.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Massaki Mbaki.

**M. Chris Massaki Mbaki (MR).** – Merci, Madame la Ministre, pour votre réponse. En l'occurrence, il s'agit du club de hockey d'Uccle. Ils m'ont clairement expliqué qu'un terrain représentait plus ou moins 500 membres. Pour eux, il y avait un gros problème parce qu'ils manquent cruellement de terrains. Ils ont donné la possibilité de mutualiser avec le football. Vous avez également donné un bon exemple avec Andenne où vous ajoutez également le football américain. C'est aussi une possibilité.

Je vous encourage aussi à donner plus d'incitants financiers à travers les subventions pour mutualiser l'ensemble des infrastructures. J'ose espérer que les prochaines enveloppes qui seront libérées pour les clubs le seront à condition d'ajouter d'autres sports ou de mutualiser l'utilisation de ces terrains. Je resterai attentif à la suite de ce dossier.

**Question orale  
de M. Chris Massaki Mbaki  
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la  
Fonction publique, de la Simplification  
administrative et des Infrastructures sportives,  
sur « la fermeture prolongée de la piscine  
communale de Colfontaine »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Massaki Mbaki à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « la fermeture prolongée de la piscine communale de Colfontaine ».

La parole est à M. Massaki Mbaki pour poser sa question.

**M. Chris Massaki Mbaki (MR).** – Madame la Ministre, la piscine communale de Colfontaine est fermée depuis le mois d'août dernier, dans l'attente d'une décision de justice.

Je tiens à préciser que je suis étonné que ma question et celle de Mme Muratore, qui relèvent de la même problématique, aient été scindées en deux.

Cette fermeture, qui se prolonge depuis plusieurs mois, prive durablement les habitantes et habitants d'un équipement public essentiel, tant pour l'apprentissage de la natation que pour la pratique sportive, la santé et le lien social. Cette situation a également des conséquences humaines et sociales importantes. Plusieurs travailleuses et travailleurs ont en effet dû être placés en chômage économique, dans un contexte d'incertitude prolongée quant à l'avenir de l'infrastructure et à la reprise de leur activité professionnelle.

Au-delà de ces impacts immédiats, cette fermeture interroge plus largement sur l'état de cette infrastructure publique locale, de sa gestion, de son entretien et du suivi qui en est assuré.

Le cas qui nous préoccupe est assez particulier, puisqu'un collaborateur parlementaire travaille également à la piscine.

En l'occurrence dans cette Commission, ce conflit d'intérêts aurait dû être davantage mis en avant et aurait pu poser souci par rapport à la question suivante de ma collègue Mme Muratore.

Le Gouvernement a-t-il été informé de la fermeture prolongée de la piscine communale de Colfontaine ? Des mesures ont-elles été prises pour faire face à cette situation, notamment concernant les travailleuses et travailleurs ? Enfin, comment garantir à terme la réouverture de cet équipement et la continuité du service public au bénéfice de la population ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme la Ministre Galant.

**Mme Jacqueline Galant,** Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, mon administration n'avait pas été informée de la fermeture de la piscine de Colfontaine. Pour rappel, la Commune de Colfontaine a procédé à des travaux de réhabilitation de la piscine communale. Dans ce cadre, une promesse ferme de subvention d'un montant de 1 380 400 euros a été octroyée en 2014. Une réception provisoire des travaux avec remarques a été accordée en 2021, des infiltrations inquiétantes dans les vides ventilés ayant été constatées. Faute de solution entre la Commune et l'entreprise chargée des travaux, la réception définitive a été refusée en 2022. Par la suite, plusieurs dysfonctionnements supplémentaires sont apparus, ce qui a conduit la Commune à fermer l'infrastructure en août 2025.

Une action en justice est en cours. Dans ce cadre, un expert judiciaire a été désigné et les expertises sont actuellement programmées.

Parallèlement à la procédure judiciaire, la Commune indique qu'elle devrait mandater prochainement l'IDEA dans le cadre d'une relation *in-house* pour faire réaliser

les travaux nécessaires afin de rouvrir la piscine, mais aucun planning de réouverture n'est annoncé par la Commune qui souhaite rouvrir dans les meilleurs délais.

Quant aux autres mesures concernant les travailleurs et les travailleuses, il convient de rappeler que ces aspects ne relèvent pas de ma compétence, mais bien de celle du gestionnaire de l'infrastructure sportive.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Massaki Mbaki.

**M. Chris Massaki Mbaki (MR).** – Merci, Madame la Ministre, pour votre réponse. J'avais déjà anticipé ce problème. J'ai également posé la question à notre ministre des Pouvoirs locaux, étant donné qu'il y a clairement un souci à Colfontaine. Plusieurs travailleurs se retrouvent en chômage économique. Une personne continue à travailler alors que la piscine, comme vous me le confirmez, est fermée. En principe, les subventions octroyées à la piscine sont conditionnées par son ouverture ; or, en l'occurrence, une personne reste subventionnée par la Région, alors qu'elle devrait normalement être en chômage économique – si l'on s'en tient à ce qui est prévu pour ce genre d'infrastructure.

Je vais donc poser la question au ministre Desquesnes et j'aviserai en fonction de ses réponses.

**Question orale  
de Mme Sylvie Muratore  
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la  
Fonction publique, de la Simplification  
administrative et des Infrastructures sportives,  
sur « la continuité des missions du gestionnaire  
et les exigences de reconnaissance des grands  
centres sportifs locaux intégrés »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Muratore à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « la continuité des missions du gestionnaire et les exigences de reconnaissance des grands centres sportifs locaux intégrés ».

La parole est à Mme Muratore pour poser sa question.

**Mme Sylvie Muratore (PS).** – Madame la Ministre, les grands centres sportifs locaux intégrés reconnus et subsidiés par l'ADEPS sont soumis à des exigences élevées en matière de gestion, de coordination des activités, de suivi administratif, de sécurité, de développement de projets sportifs et de relations avec les clubs et partenaires.

Il arrive que certaines infrastructures spécifiques, telles que les piscines, soient temporairement fermées

pour des raisons techniques, de sécurité ou de rénovation, sans que cela n'entraîne l'arrêt des activités du centre dans son ensemble ni la suspension des obligations liées à la reconnaissance ADEPS.

Lorsqu'un centre sportif local intégré fait face à la fermeture temporaire d'une infrastructure spécifique, comment l'ADEPS évalue-t-elle la continuité des missions de gestion, de coordination et de suivi exigées par la reconnaissance ? Les obligations liées à la reconnaissance ADEPS, notamment en matière de projets sportifs, d'organisation de stages, de relations avec les clubs, de suivi administratif, de sécurité et de planification, demeurent-elles pleinement applicables indépendamment de l'accessibilité ponctuelle de certaines installations ?

Au regard de l'ensemble des missions attendues d'un grand centre sportif local intégré reconnu, disposez-vous d'une estimation du nombre minimal de travailleurs nécessaires pour garantir le respect effectif de ces obligations, y compris lorsque certaines infrastructures sont temporairement indisponibles ?

L'ADEPS considère-t-elle qu'une fermeture partielle d'infrastructure puisse, à elle seule, justifier une remise en cause du maintien de l'activité du gestionnaire ou de la structure organisationnelle du centre ?

Enfin, estimez-vous que le rôle réel du gestionnaire, tel qu'exigé par les critères de reconnaissance et de subsidiation, est aujourd'hui suffisamment compris par le public et les acteurs locaux, ou qu'une clarification institutionnelle serait utile ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme la Ministre Galant.

**Mme Jacqueline Galant,** Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Madame la Députée, votre question relève des attributions de la Fédération Wallonie-Bruxelles, car il s'agit d'une compétence exclusive de l'ADEPS. Toutefois, dans l'esprit du projet de protocole de collaboration entre la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles, j'ai sollicité l'ADEPS afin de vous transmettre les éléments suivants.

Le décret du 27 février 2003 relatif à la reconnaissance et au subventionnement des centres sportifs locaux et des centres sportifs locaux intégrés définit plusieurs conditions d'accès à la reconnaissance. Pour être éligible, un centre doit être constitué en ASBL ou en régie communale autonome et gérer au minimum une infrastructure sportive couverte de 286 mètres carrés de surface praticable, aménagée et équipée pour permettre en toute sécurité l'entraînement et la compétition dans au moins cinq disciplines sportives, dont un sport de ballon majeur. Il doit également disposer d'infrastructures de plein air permettant la pratique sécurisée d'au moins trois disciplines sportives.

En complément de ces exigences d'infrastructure, le centre doit remplir plusieurs missions, notamment :

- promouvoir une pratique sportive ambitieuse, de qualité, accessible à tous sans discrimination ;
- promouvoir les pratiques d'éducation à la santé par le sport ;
- promouvoir les valeurs d'éthique sportive et de fair-play auprès des utilisateurs ;
- chaque année, le centre est également tenu de remettre un rapport annuel de fonctionnement et d'organiser au minimum deux conseils des utilisateurs qui jouent un rôle consultatif en matière d'animation et d'élaboration des programmes d'activités ;
- assurer une séance de formation à l'utilisation du DEA.

En cas de manquement aux obligations fixées par le décret, la reconnaissance peut être suspendue ou retirée par le Gouvernement qui, pour rappel, est octroyée pour dix ans. Il est important de souligner que l'indisponibilité ponctuelle d'une infrastructure, même importante, comme une piscine, n'exempte en rien le centre de ses obligations légales. La continuité des missions doit être assurée.

Chaque année, les centres du Conseil du sport analysent le rapport d'activité et établissent une note d'orientation reprenant les objectifs à atteindre. Cette note tient compte des spécificités du centre, nature et nombre des infrastructures, densité de population, structure démographique, nombre de clubs et d'affiliés ainsi que pour les centres intégrés, le volume d'infrastructures scolaires gérées.

Sur le plan financier, la réglementation prévoit la subvention d'un agent du sport, un équivalent temps plein à hauteur de 90 % dans les limites des crédits disponibles. Si le centre gère une piscine d'au moins 25 mètres un mi-temps supplémentaire est subsidié à 75 %.

Pour les centres intégrés, un équivalent temps plein additionnel chargé de la surveillance et de la maintenance peut également être subsidié à 75 %. Toutefois, si la piscine est fermée, la part de subvention liée à cet agent spécifique n'est évidemment pas octroyée. S'agissant du nombre minimal de travailleurs nécessaires, celui-ci varie fortement selon la configuration du centre. C'est aux gestionnaires, en collaboration avec son bureau exécutif ou son conseil d'administration, de définir les ressources humaines nécessaires à la bonne exécution de la coordination générale, de la gestion administrative, de la planification de l'occupation des infrastructures, des missions de sécurité et des relations avec les clubs partenaires.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, les effectifs observés vont d'un équivalent temps plein à plus de 15 équivalents temps plein selon les réalités locales.

Enfin, la fermeture d'une piscine ne remet pas en cause le maintien du gestionnaire dans la mesure où les autres infrastructures sportives ou scolaires restent utilisées et que les obligations légales demeurent en vigueur.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Muratore.

**Mme Sylvie Muratore (PS).** – Merci, Madame la Ministre, pour ces éléments de réponse qui confirment clairement qu'une fermeture temporaire d'équipements ne peut constituer à elle seule un motif de remise en cause de la fonction des gestionnaires ou de l'organisation des centres. Effectivement, sur le terrain, les gestionnaires assument des responsabilités très larges en matière de sécurité, de coordination, de gestion d'urgence et de projets qui restent parfois sous-estimés.

**Question orale  
de M. Thierry Witsel  
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la  
Fonction publique, de la Simplification  
administrative et des Infrastructures sportives,  
sur « les dépassements budgétaires dans la  
rénovation du centre sportif de Perwez »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Witsel à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « les dépassements budgétaires dans la rénovation du centre sportif de Perwez ».

La parole est à M. Witsel pour poser sa question.

**M. Thierry Witsel (PS).** – Madame la Ministre, la rénovation énergétique du centre sportif de Perwez, entamée à l'été 2024, a permis une modernisation complète de l'infrastructure : isolation, toiture, vestiaires, équipements.

Si ces travaux améliorent les performances du bâtiment, leur coût final interpelle : près de 590 000 euros de dépassement, soit 18,5 % au-delà du budget initial qui est à plus de 3 millions d'euros, dont environ 1,5 million d'euros subsidiés par Infraspports.

Plusieurs ajouts en cours de chantier – panneaux photovoltaïques plus performants, éclairage LED, dojo permanent – expliquent en partie ce surcoût alors qu'une seconde phase est déjà annoncée.

Quels sont le montant et les conditions du subside Infraspports ? Quelles sont les évaluations préalables effectuées pour limiter les avenants et les dépassements ? Quels sont les mécanismes de contrôle et de réévaluation en cas de surcoûts ? Quel est le suivi

des économies d'énergie annoncées ? Quels sont les outils mis à disposition des communes pour planifier leurs rénovations sportives sur les plans budgétaire et technique ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme la Ministre Galant.

**Mme Jacqueline Galant**, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, le projet de rénovation du centre sportif de Perwez a été sélectionné dans le cadre de l'appel à projets « Rénovation énergétique des infrastructures sportives » cofinancé par des fonds européens – PNRR – et wallons.

Sur base de la candidature sélectionnée, une subvention d'un montant de 1 371 159 euros, correspondant à 70 % de l'estimation de la candidature, majorée de la TVA de 21 % et de 5 % de frais généraux, a été notifiée à la commune de Perwez le 18 octobre 2023. Ce montant constitue une intervention forfaitaire de l'Union européenne et de la Wallonie – en ce qui concerne la TVA – qui ne peut être revue à la hausse.

La Commune de Perwez a désigné un auteur de projet qui a été chargé de procéder à l'étude, à la réalisation du dossier technique, à l'analyse des offres et au suivi de l'exécution des travaux.

La commande initiale s'élève à 3 194 653 euros TVAC. Le montant des travaux supplémentaires connus de mon administration à ce jour est de 464 018 euros TVAC. Si vous souhaitez le détail de ceux-ci, je vous invite à me poser une question écrite.

Les travaux supplémentaires font l'objet d'avenants, validés ou à valider, par mon administration, conformément à la législation sur les marchés publics et au règlement propre au PNRR.

L'un des objectifs principaux de cet appel à projets était de réduire la consommation énergétique des infrastructures sportives. Pour le dossier de Perwez, la candidature annonçait une réduction des consommations énergétiques de l'ordre de 40 %. En fin de chantier, un audit énergétique ou un document technique équivalent devra être transmis à mon administration et à la Commission européenne afin de démontrer les réductions de consommations énergétiques finales après travaux. La liquidation du solde de la subvention sera notamment conditionnée à la transmission de ces données de réduction des consommations énergétiques.

Enfin, comme pour tout projet faisant l'objet d'une demande de subvention, mon administration accompagne les porteurs de projets pour les aider durant toute la procédure et met à disposition des outils technicosportifs, comme des fiches techniques ou des guides de conception, la gestion budgétaire restant une

prérogative des porteurs de projet. Des outils spécifiques en matière de rénovation énergétique sont également disponibles auprès du SPW TLPE.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Witsel.

**M. Thierry Witsel (PS).** – Effectivement, il s'agit d'un chantier qui coûte et qui a dépassé 18,5 % du budget initial pour améliorer les équipements de performance et mettre de nouveaux aménagements comme un dojo permanent. Dans un contexte budgétaire contraint, il est essentiel que les investissements soutenus, notamment par Infrasports, s'accompagnent d'outils d'estimation suffisants et robustes afin de limiter les avenants et d'offrir aux communes une réelle visibilité financière. C'est la deuxième fois que je pose la question sur Perwez et je resterai attentif à l'évolution du dossier.

### Question orale

**de M. Thierry Witsel  
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la  
Fonction publique, de la Simplification  
administrative et des Infrastructures sportives,  
sur « les retards des pôles sportifs d'excellence »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Witsel à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « les retards des pôles sportifs d'excellence ».

La parole est à M. Witsel pour poser sa question.

**M. Thierry Witsel (PS).** – Madame la Ministre, mon collègue, le député Maroy, évoquait récemment le report de deux ans du pôle sportif d'excellence de Louvain-la-Neuve, une échéance désormais prévue pour 2029. Si nous comprenons que des projets de cette ampleur nécessitent une planification réaliste, ce retard soulève plusieurs interrogations concrètes.

Pouvez-vous préciser quels moyens l'administration wallonne mettra en œuvre pour s'assurer que ce nouveau calendrier sera respecté et que de nouveaux retards ne se produiront pas ?

Quelles mesures sont prévues pour accompagner dès maintenant les sportifs de haut niveau et les clubs concernés afin qu'ils puissent bénéficier de conditions d'entraînement adaptées en attendant l'inauguration finale des infrastructures ?

Enfin, comment garantissez-vous la transparence de l'utilisation des fonds publics investis, notamment le versement du premier acompte et le suivi budgétaire des trois pôles à Louvain, Liège et Mons ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme la Ministre Galant.

**Mme Jacqueline Galant**, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, pour rappel, le planning initial de l'appel à projets « pôle sportif d'excellence multidisciplinaire » prévoyait une réception provisoire des travaux pour le 1<sup>er</sup> novembre 2027 au plus tard.

Vu la complexité et l'ampleur des travaux à réaliser, les trois lauréats sélectionnés ont sollicité une modification de ce planning initial. En réponse à cette sollicitation, le Gouvernement wallon a décidé, en séance du 22 mai 2025, de modifier le planning initial et de postposer la réception provisoire des travaux au plus tard au 1<sup>er</sup> novembre 2029.

Comme pour tous les projets depuis de nombreuses années, mon administration accompagne chaque porteur de projet pour qu'il puisse mener son projet dans les meilleures conditions jusqu'à la réception provisoire des travaux. Toutefois, le rôle de la Wallonie est d'accompagner, de conseiller et de subsidier les porteurs de projet. Elle ne peut se substituer à eux. Il leur revient de s'assurer du bon respect du calendrier et du budget de leur projet.

Pour le site de Mons, les sportifs de haut niveau continueront à bénéficier des infrastructures sportives et logistiques existantes, car le projet de rénovation, démolition et reconstruction du site prévoit un maintien maximum des infrastructures existantes du site afin d'assurer une continuité de l'activité sportive.

Pour le site de Louvain-la-Neuve, les sportifs de haut niveau continueront à avoir accès au centre d'aide à la performance sportive – comme à Liège – et à un espace d'entraînement en hypoxie au sein de la faculté des sciences de la motricité de l'UCLouvain.

Quant au site de Liège, le programme de travaux prévoit de compléter les infrastructures existantes avec un nouveau bassin extérieur de 50 mètres et un centre de compétences pour Liège.

Enfin, la transparence est garantie pour l'utilisation des fonds publics régionaux, car l'arrêté ministériel de subvention, notifié aux trois lauréats, prévoit clairement les modalités de liquidation, définies dans les lignes directrices de l'appel à candidatures, ainsi que les droits et obligations des bénéficiaires dans ce cadre.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Witsel.

**M. Thierry Witsel** (PS). – Je reste toutefois particulièrement attentif sur le respect du calendrier qui est de nouveau annoncé. En effet, on sait que ce type de projet concentre beaucoup d'attentes, tant du côté du monde sportif que des clubs. Un nouveau report, évidemment, fragiliserait encore la crédibilité et la planification publique. Je pense qu'il est vraiment essentiel que ce mécanisme de pilotage soit rigoureux et qu'un suivi régulier soit mis en place.

Vous l'avez dit, les athlètes ne peuvent pas rester sur « pause » jusqu'en 2019. Donc, ils ont cette possibilité de continuer leurs entraînements à Louvain, Liège et Mons. Je pense qu'il est important qu'ils ne soient pas pénalisés.

Enfin, en ce qui concerne les moyens qui sont engagés tant à Louvain, Liège ou Mons, je plaide pour une transparence totale et à un *reporting* clair au Parlement. Cela vaut évidemment tant pour la gestion des deniers publics que pour la confiance de ces pôles d'excellence qui sont évidemment un endroit stratégique pour notre politique sportive.

*(M. Massaki Mbaki, Vice-Président, prend place au fauteuil présidentiel)*

**Question orale**  
**de M. Thierry Witsel**  
**à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la**  
**Fonction publique, de la Simplification**  
**administrative et des Infrastructures sportives,**  
**sur « les études de sol et le financement des**  
**infrastructures sportives scolaires »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Witsel à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « les études de sol et le financement des infrastructures sportives scolaires ».

La parole est à M. Witsel pour poser sa question.

**M. Thierry Witsel** (PS). – Madame la Ministre, l'Athénée royal Liège Atlas a obtenu un subside régional pour rénover sa piste d'athlétisme, un équipement essentiel pour les activités physiques de ses élèves.

Toutefois, l'école doit financer à ses frais une étude de sol préalable pourtant indispensable à la bonne préparation du chantier, ce qui pèse fortement sur son budget.

Dans la politique wallonne de soutien aux infrastructures sportives via Infrasports, ces coûts préparatoires ne semblent pas éligibles au financement. L'athénée Atlas vous a-t-il signalé cette difficulté ? Le dispositif actuel ne place-t-il pas les écoles subventionnées dans une situation financière désavantageuse ? Envisagez-vous d'inclure ou de soutenir les études techniques préalables – sol, stabilité, et cetera – dans les dépenses éligibles aux subsides Infrasports ou via un mécanisme complémentaire ?

**M. le Président.** – La parole est à Mme la Ministre Galant.

**Mme Jacqueline Galant**, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, la rénovation de la piste d'athlétisme de l'athénée royal Liège Atlas n'a pas fait l'objet d'une subvention de Infrasports. Dans le cadre d'un dossier de demande de subvention, tout projet nécessitant l'intervention d'un auteur de projet externe peut, conformément au décret du 3 décembre 2020 relatif aux subventions octroyées à certains investissements en matière d'infrastructures sportives, bénéficier d'une majoration de 5 % de la subvention. Cette majoration vise à couvrir une partie des frais généraux inhérents à la préparation du projet, notamment des études préalables comme les essais de sol.

Par ailleurs, en fonction du type d'essai de sol nécessaire, la direction de la géotechnique du SPW Mobilité et Infrastructures peut réaliser gratuitement certains essais. Cette possibilité est toutefois réservée aux projets pour lesquels une demande de subvention est introduite auprès de Infrasports. Dans le cas précis de l'athénée royal Liège Atlas, aucune demande de subvention n'ayant été déposée, aucune intervention régionale, ni financière ni technique, n'a été engagée pour la rénovation de la piste d'athlétisme.

**M. le Président.** – La parole est à M. Witsel.

**M. Thierry Witsel (PS).** – C'est une situation qui reste préoccupante. Pourquoi ? Parce que lorsque des études techniques qui doivent être réalisées au préalable, ce qui me paraît indispensable à la qualité, à la sécurité des travaux, doivent être financées intégralement par le pouvoir organisateur, cela peut constituer un frein important, en particulier pour des établissements scolaires dont les marges budgétaires sont limitées.

Une question se pose de facto : ne risque-t-on pas, dans les faits, de créer une inégalité entre les porteurs de projet selon leur capacité de financer et assumer ces coûts initiaux ?

Il est important d'essayer de soutenir au mieux ces porteurs de projet. S'il n'y a pas eu de demande de subvention d'Infrasports, on fera passer le message auprès des responsables pour voir un peu comment cette charge peut être prise en charge, soit par Infrasports, soit par une autre institution. Cela fait déjà un moment que les élèves attendent cette piste.

**Question orale  
de M. Thierry Witsel  
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la  
Fonction publique, de la Simplification  
administrative et des Infrastructures sportives,  
sur « le suivi du pôle sportif de Wegnez à  
Pepinster »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Witsel à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « le suivi du pôle sportif de Wegnez à Pepinster ».

La parole est à M. Witsel pour poser sa question.

**M. Thierry Witsel (PS).** – Madame la Ministre, le 19 janvier dernier, je vous interrogeais concernant le pôle sportif de Wegnez. Des éléments portés à ma connaissance font état d'une controverse concernant le nouveau pôle sportif pluridisciplinaire de Wegnez à Pepinster, où l'accès au terrain synthétique serait refusé à un club local, le RFC Cornesse, au motif de son refus d'adhérer à un projet de fusion porté par la commune ou la régie communale autonome.

Cette situation soulève plusieurs interrogations quant à l'égalité d'accès aux infrastructures sportives publiques, à la gouvernance locale des équipements subsidiés et au respect des principes qui encadrent l'octroi des fonds régionaux.

Vous m'avez répondu que votre administration n'était pas informée d'un éventuel refus d'accès du RFC Cornesse au pôle sportif de Wegnez. Vous m'aviez précisé que vous alliez demander à votre administration de procéder aux vérifications utiles et de me faire parvenir un rapport détaillé à ce sujet.

Les vérifications demandées à votre administration ont-elles été réalisées ? Dans l'affirmative, quelles sont les conclusions du rapport détaillé annoncé, ainsi que les éléments factuels recueillis ?

Votre administration a-t-elle constaté l'existence d'un refus ou de restrictions d'accès aux terrains synthétiques du pôle sportif de Wegnez à l'égard du RFC Cornesse ou de tout autre club local ? Si oui, pour quels motifs précis ?

**M. le Président.** – La parole est à Mme la Ministre Galant.

**Mme Jacqueline Galant**, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, je vous confirme avoir demandé à mon administration de procéder aux vérifications nécessaires concernant les éléments transmis par le porteur de projet – motivation, description des utilisateurs visés, et cetera – lors de l'introduction de sa demande, ainsi qu'au respect des

conditions spécifiques d'accès à la subvention et de remettre un rapport circonstancié à ce sujet pour ce 24 février. Je n'ai pas encore reçu ce rapport.

Néanmoins, Infrasports me précise d'ores et déjà que la motivation de réaliser un tel pôle dans le chef de la Commune de Pepinster vient d'un accord de fusion datant de 2015, signé sans réserve par les représentants de 4 clubs locaux : Pepinster et Wegnez – déjà fusionnés –, Soiron et Cornesse.

C'était la condition sine qua non à la mise en place d'un tel projet par la commune qui souhaitait rationaliser ses infrastructures footballistiques sur l'entité et donc les coûts y afférents.

Entretemps, le projet a évolué puisque les inondations de juillet 2021 ont dévasté les deux salles de sports situées au centre de Pepinster.

Il a ainsi été décidé de les délocaliser sur le site de Wegnez et de compléter le projet du football par la création d'un second bâtiment indépendant abritant les activités des 2 petites salles de sport non ballons détruites.

La création de ce pôle football permet donc désormais de réunir sur un même site le hall du Paire de Wegnez et ses activités de sports ballons, les activités footballistiques et des activités sportives non ballons et donc de créer un véritable complexe sportif pépin.

**M. le Président.** – La parole est à M. Witsel.

**M. Thierry Witsel (PS).** – Je prends acte de ce que Mme la Ministre vient de me dire. Ce rapport qui devait être là pour le 24 n'est pas encore arrivé.

*(Réaction de Mme la Ministre Galant)*

Oui, c'est demain, c'est juste. Une fois que ce rapport vous sera envoyé, peut-être pourriez-vous nous en faire part ?

Même s'il y a un accord de fusion qui date de 2015, au-delà de la stricte existence d'une décision écrite, une question centrale demeure : celle de l'égalité de traitement entre les clubs et du respect des demeures et des principes qui encadrent l'utilisation des infrastructures qui sont subsidiées par la Région wallonne. L'accès à un équipement public qui ne peut en aucun cas être conditionné à des choix organisationnels ou à une adhésion à un projet de fusion.

Dès lors, je vous invite à veiller à ce que toute ambiguïté soit levée. Je pense que, après la vérification de votre administration, probablement que ce sera un peu plus transparent, mais en aucun cas la Commune ne peut obliger un club à rester sur un site tel que le pôle sportif, puisque ce sont des clubs, des personnes qui habitent dans la même commune, et c'est le sport qui doit prévaloir avant toute chose. Je rappelle que c'est la

Région wallonne qui subside une partie des infrastructures.

*(Mme Fafchamps, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)*

**Question orale  
de M. Chris Massaki Mbaki  
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la  
Fonction publique, de la Simplification  
administrative et des Infrastructures sportives,  
sur « la situation du hall omnisports de Saint-  
Ghislain »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Massaki Mbaki à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « la situation du hall omnisports de Saint-Ghislain ».

La parole est à M. Massaki Mbaki pour poser sa question.

**M. Chris Massaki Mbaki (MR).** – Madame la Ministre, le sport amateur constitue un levier essentiel. Dans ce cadre, j'ai récemment visité le hall omnisports de Saint-Ghislain, dont la rénovation énergétique représente un chantier d'environ 4 millions d'euros, dont près de 2,5 millions d'euros de subsides régionaux.

À la suite de la défaillance de l'entreprise adjudicataire et du lancement d'un nouveau marché public, la Commune a dû intervenir financièrement et mobiliser un complément budgétaire d'environ 600 000 euros afin de mener le projet à son terme.

La mise en œuvre a connu d'importants retards et, aujourd'hui encore, l'infrastructure n'est accessible que partiellement : certains locaux, notamment les vestiaires, ne sont pas pleinement disponibles et les utilisateurs doivent composer avec des aménagements provisoires. Des difficultés d'utilisation sont également signalées, notamment en raison d'un nombre réduit de locaux et de problèmes d'humidité constatés dans certaines parties du bâtiment.

Par ailleurs, le hall accueille actuellement de nombreux clubs, y compris issus de communes voisines à la suite de la fermeture d'autres infrastructures sportives. Ce partage intensif des installations accentue les difficultés d'organisation et met en évidence une pression importante sur les capacités d'accueil.

Dès lors, vos services ont-ils été saisis de la situation du hall omnisports de Saint-Ghislain ? Une évaluation technique est-elle envisagée ? Existe-t-il un accompagnement régional lorsqu'une commune doit assumer un surcoût important pour finaliser une

infrastructure sportive subsidiée à la suite de la défaillance d'un entrepreneur ?

Enfin, comment la Région vérifie-t-elle concrètement les conditions d'utilisation et la qualité des infrastructures sportives qu'elle finance ? Une réflexion est-elle menée sur la planification territoriale des équipements sportifs afin d'éviter la saturation d'un site lorsqu'il devient temporairement un équipement supracommunal ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme la Ministre Galant.

**Mme Jacqueline Galant**, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, le complexe sportif de l'Aigle à Saint-Ghislain, qui comprend un hall sportif et une piscine, a été rénové avec le soutien financier de la Wallonie dans le cadre de l'appel à projets du plan Piscines et du décret du 25 février 1999 régissant l'octroi de subventions à certains investissements en matière d'infrastructures sportives.

Mon administration n'a pas été informée des problèmes évoqués dans votre question. Elle a dès lors contacté la régie communale autonome Saint-Ghislain Sports afin d'obtenir des éléments complémentaires.

Il est à noter que, à ce jour, seule la réception provisoire de l'infrastructure a eu lieu en juin 2025. Celle-ci a été assortie de certaines remarques, qui doivent encore faire l'objet de travaux, lesquelles sont levées progressivement. La régie indique que le hall sportif est pleinement occupé et qu'il est déjà saturé à ce jour. L'ensemble des vestiaires serait accessible et pleinement disponible.

Lorsqu'un maître d'ouvrage est confronté à la défaillance d'un entrepreneur, mon administration assure un accompagnement tant technique que juridique. Elle assiste également les porteurs de projet lors de l'exécution des travaux en participant régulièrement, via ses contrôles de chantiers, aux réunions hebdomadaires de chantiers et en étant présente lors des réceptions techniques et provisoires.

Concernant les dépassements budgétaires, il convient de rappeler que les subventions régionales sont octroyées selon le principe de l'enveloppe fermée, aucune majoration n'étant possible. Une exception a toutefois été prévue pour les projets relevant du plan Piscines, qui ont pu bénéficier de moyens complémentaires.

Enfin, la réflexion sur la planification territoriale des travaux des infrastructures sportives afin d'éviter la saturation d'un site incombe aux propriétaires et gestionnaires d'infrastructures sportives qui cherchent à assurer la continuité des activités sportives tout en faisant face à diverses contraintes, telles que les

calendriers imposés par les appels à projets, la faillite éventuelle d'entreprises ou encore la nécessité de relancer des marchés publics complexes, comme cela a été le cas pour le complexe sportif de l'Aigle.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Massaki Mbaki.

**M. Chris Massaki Mbaki (MR).** – Merci beaucoup, Madame la Ministre, pour votre réponse. Je pense revenir avec une question écrite pour avoir plus de détails sur la situation. Il y a ce que j'ai vu, mais aussi les conclusions que vous pourrez en tirer.

Je me réjouis par rapport aux moyens supplémentaires qui sont octroyés à ce type d'infrastructures, notamment via le plan Piscines. Néanmoins, il y a un travail à faire, surtout au niveau de la RCA autour de Saint-Ghislain, étant donné le problème d'organisation et le nombre important de clubs qui occupent cette infrastructure.

Il y a un potentiel quand même assez important et de nombreux jeunes qui occupent cette infrastructure. Je vous demanderais vraiment d'être très attentive à ce dossier, étant donné qu'il y a un enjeu très important pour l'ensemble des sportives et des sportifs.